

A venir ...

↳ La phase d'animation

Elle durera 5/6 ans et permettra la mise en œuvre des actions décrites dans le DOCOB. Au cours de cette période, le comité de pilotage de la 'Rivière Ariège' se réunira régulièrement afin de se rendre compte de l'avancée des travaux. A la fin de l'animation, un bilan complet sera présenté.

La Directive 'Faune, Flore' (1992) fait obligation aux Etats membres de l'Union Européenne d'établir des mesures de conservation. Des plans de gestion, spécifiques aux sites ou intégrés à d'autres plans d'aménagement, semblent le moyen le plus sûr d'y parvenir. La France a choisi de mettre en place des mesures contractuelles, type Contrat d'Agriculture Durable (CAD) ou Contrat Natura 2000. Ces mesures doivent permettre d'éviter toute détérioration de sites, voire de les restaurer.

Un bulletin d'information vous tiendra régulièrement au courant de l'avancée des travaux mis en place par l'animation.

Les questions que vous pouvez vous poser

↳ Site Natura 2000 et Sanctuaire ?

L'objectif de la démarche Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles et régionales de la zone concernée. Toutefois les activités humaines doivent rester compatibles avec les objectifs de conservation des sites, indiqués dans le DOCOB. Il ne s'agit donc pas de sanctuariser les sites NATURA 2000 ... au contraire !

↳ Y a t il la place pour des nouveaux projets ou de nouvelles activités ?

Tout nouveau plan ou projet susceptible d'affecter un site Natura 2000 de manière significative doit tenir compte de la valeur naturelle qui a déterminé l'intégration de ce site au réseau. Une évaluation appropriée des incidences du projet sera nécessaire avant toute implantation et des mesures compensatoires pourront éventuellement être prises pour rester dans la démarche de développement durable.

Pour en savoir plus

Site internet de la DDAF : <http://ddaf.ariège.agriculture.gouv.fr/>

Site internet de MIGADO : <http://www.migado.fr> (Dans 'Autres actions')

Les contacts



Fédération de l'Ariège pour la pêche et la protection du milieu aquatique



ANA
Agir pour la nature en Ariège-Pyrénées



M I G A D O

Fédération de Pêche de l'Ariège

Contact : Audrey FLORES

13 place du 59ème R.I.
09000 FOIX

Tél. 05 34 09 31 09

Fax. 05 61 65 12 40

E-mail : webmaster@peche-ariège.com

Association MIGADO.

Contact : Anne SOULARD

35 Avenue de la Marquille
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Tél. 05 61 75 83 97

Fax. 05 61 75 92 34

E-mail : soulard-natura2000@migado.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'Ecologie
et du Développement Durable
Direction Régionale de l'Environnement
MIDI-PYRÉNÉES



NATURA 2000



Direction
Départementale
de l'Agriculture
et de la Forêt
de l'Ariège



Site Natura 2000 Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste



Septembre 2006
N°4

Editorial

Ainsi s'achèvent deux années d'études consacrées à la rivière Ariège. Les données récoltées ont mis en évidence l'extraordinaire diversité des espèces animales et des formations végétales du site ainsi que la présence d'espèces emblématiques telles que le saumon atlantique, le desman des Pyrénées ou la loutre d'Europe.

Si le portage d'un projet Natura 2000 a été une première pour la Fédération de Pêche de l'Ariège, nous devons souligner la compétence et le professionnalisme de l'équipe formée avec nos partenaires MIGADO, l'ANA et les services de l'Etat pour la réalisation du document d'objectifs de la rivière Ariège.

Sommaire

- ◆ Natura 2000 'Rivière Ariège' où en est-on ?
- ◆ Récapitulatif de l'étude
- ◆ À venir...
- ◆ Les questions que vous pouvez vous poser
- ◆ Pour en savoir plus
- ◆ Les contacts

Les inventaires réalisés et les documents produits, ainsi que la participation active et constructive des acteurs de la rivière, ont contribué à la validation massive des propositions d'actions de gestion et de restauration du site.

Nous espérons que l'information menée autour de cette étude, notamment par le biais des bulletins infosite, aura permis une prise de conscience de l'importance de la valeur patrimoniale de la rivière Ariège et initiera l'implication de tous à sa préservation, sa conservation, voire sa restauration.

Jean-Paul ICRE,

Président de la Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Natura 2000 'Rivière Ariège' où en est-on ?

Le dernier bulletin infosite (n°3—Septembre 2005), vous annonçait la validation des propositions d'actions faites lors du 3^{ème} comité de pilotage (le 05 juillet 2005 à la Préfecture de Foix). Ces propositions avaient été formulées au sein de 3 groupes de travail ayant pour thèmes 'Faune, Flore, Environnement' ; 'Usages professionnels de l'eau' et 'Usages récréatifs de l'eau'.

La fin de l'année 2005 et les premiers mois de 2006 ont permis de travailler sur chaque proposition d'action : leur rédaction sous forme d'une fiche-action, leur chiffrage et leur financement potentiel (liste des outils financiers ou des partenaires financiers possibles).

Le premier trimestre 2006 a été consacré à la rédaction et à la compilation des documents existants afin de proposer **un document de synthèse** lors du 4^{ème} et dernier comité de pilotage le 12 mai 2006, à Foix, sous la présidence de Mr André, Sous-Préfet de Pamiers.

Ce document de synthèse, futur **Document d'Objectifs** (DOCOB), approuvé à l'unanimité en comité de pilotage, devra être officiellement approuvé par le préfet qui fera paraître un arrêté préfectoral. Le DOCOB servira de référence pendant la période d'animation qui devrait débuter fin 2006 / début 2007 (après désignation par le préfet de la structure animatrice qui s'occupera de la mise en place des actions sur le terrain).

Ce site, toujours Site d'Intérêt Communautaire (SIC), doit devenir prochainement un site NATURA 2000, suite à la parution d'un arrêté ministériel.

Il s'agit de vous présenter une synthèse des travaux réalisés :

- une partie des inventaires (naturalistes - faune, flore - et des activités humaines)
- quelques propositions d'actions s'y rapportant.

Au total **58 propositions** ont été formulées durant la phase de concertation, lors des groupes de travail.

Les habitats naturels

16 habitats naturels ont été référencés : 15 situés en lit mineur, 1 en lit majeur. Voici les habitats les plus importants au regard de la Directive (habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt prioritaire) :

Végétation du lit de la rivière

Ce type de végétation regroupe les *végétations immergées* et les *formations pionnières sur des sols périodiquement inondés*. Ces dernières sont présentes en bordure de cours d'eau et autour des îlots.



Lisières humides à grandes herbes

Ces habitats sont peu représentés et sont localisés en aval de Foix. De plus, ils sont menacés par des espèces végétales envahissantes (l'ailante, la balsamine de l'Himalaya, le Buddleia du père David, le robinier faux acacia et la renouée du Japon).

Ces lisières regroupent des *ourlets riverains mixtes* (il s'agit d'une ceinture de végétation, de 1 mètre de hauteur, comprise entre les bancs de graviers ou de sable et la ripisylve) et des *franges des bords boisés ombragés* (il s'agit de formations en ourlet de bord de cours d'eau, sous forme de bandes minces, dissociées de la zone de crue).

Forêts alluviales



Ces forêts comprennent les *forêts galeries à saule blanc* (formations forestières à saule blanc et peuplier noir) ; les *forêts de frênes et d'aulnes* (formations très représentées mais de faible largeur car elles sont dépendantes de la proximité du cours d'eau) et les *forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes*.

Forêt galerie à saule blanc (ANA ©)

PRECONISATIONS

Entretien et restauration de la ripisylve : cette mesure peut aller jusqu'à la replantation d'arbres, en favorisant le bouturage (si possible), accompagnée d'une information auprès des riverains. Il est également proposé le maintien d'arbres morts et d'arbres à cavités.

Suivi des espèces végétales envahissantes : avec des zones expérimentales de suivi de leur colonisation et l'information des riverains pour éviter au maximum leur dispersion dans le milieu.

Les mammifères

La loutre d'Europe est présente de Saint-Jean-de-Verges jusqu'à l'amont du site

PRECONISATIONS : 1) éviter le passage des loutres sur les ponts de l'Ariège en favorisant des passages hors d'eau sous les ponts ; 2) suivi des populations par pose de pièges à traces pour connaître leur dynamique.

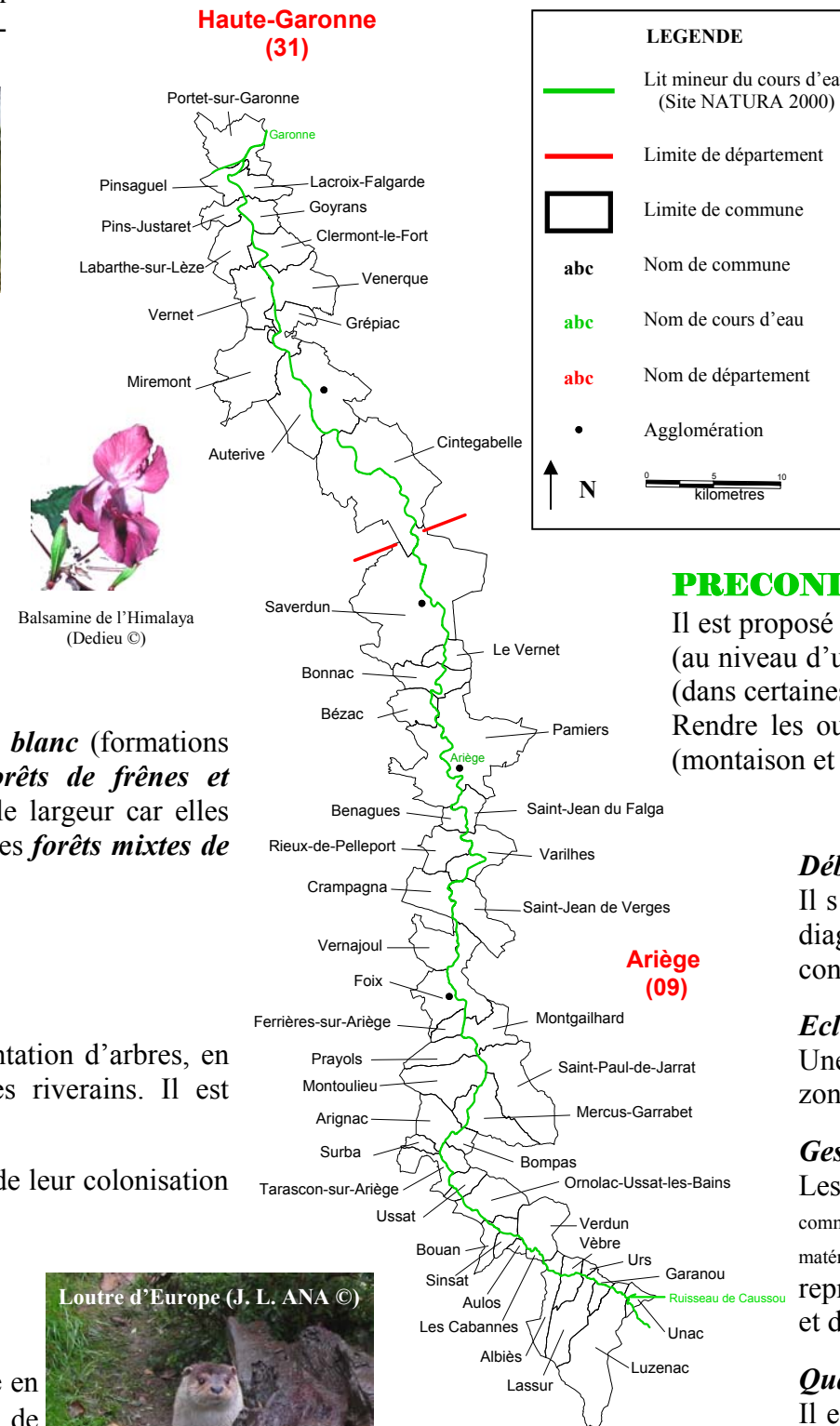
Le desman des Pyrénées est présent de Tarascon-sur-Ariège jusqu'à l'amont du site

PRECONISATIONS : 1) suivi et quantification des populations par piégeage et marquage ; 2) information sur la présence de l'espèce.

Les chauves-souris : 15 espèces sont présentes sur la rivière Ariège ; il est proposé un suivi des populations par la pose de gîtes artificiels, la multiplication de points d'écoute...

Récapitulatif de l'étude

Ce sous-site comprend la rivière Ariège sur 134 km, de la confluence avec la Garonne en aval (commune de Portet-sur-Garonne, 31), à la confluence avec le Ruisseau de Caussou (commune d'Unac, 09). 2 départements et 50 communes sont concernés.



Les poissons sédentaires et migrateurs

Les poissons sédentaires

- * **La bouvière** est potentiellement présente en aval du site (des prospections spécifiques pourront être menées afin de déterminer sa présence ou non).
- * **Le toxostome** est présent à l'aval du site : de la confluence avec la Garonne jusqu'à Varilhès.
- * **Le chabot** se retrouve de Pamiers jusqu'à l'amont du site.
- * **La lamproie de Planer** est présente de Saverdun à Tarascon-sur-Ariège.

Les poissons migrateurs

- * **La grande alose** est potentiellement présente à l'aval du site, sur la basse Ariège.
- * **La lamproie marine** peut venir se reproduire jusqu'au barrage de Labarre en aval de Foix (limite amont d'accessibilité pour les poissons migrateurs).
- * **Le saumon atlantique** est également présent potentiellement jusqu'au barrage de Labarre. L'espèce bénéficie depuis une vingtaine d'années d'un programme de restauration sur le bassin de la Garonne. Des alevinages sont réalisés annuellement ainsi que des suivis de zones de reproduction.



Saumon atlantique (MIGADO ©)

PRECONISATIONS

Il est proposé de réaliser des suivis de populations par la mise en place d'une station de contrôle (au niveau d'une passe à poissons) et par un contrôle de la reproduction des espèces migratrices (dans certaines conditions).

Rendre les ouvrages existants les plus transparents possibles vis-à-vis de la libre circulation (montaison et dévalaison) constitue un enjeu majeur de cette étude.

Le milieu

Débits réservés (Valeur de débit maintenu à l'aval d'un ouvrage de prise d'eau)

Il s'agit de contrôler leur application (respect de la réglementation) et d'effectuer un diagnostic des débits présents par rapport aux débits souhaitables pour obtenir des conditions de vie satisfaisantes pour les populations aquatiques.

Eclusées (Volume d'eau lâché d'un ouvrage hydraulique, entraînant des variations brusques et artificielles de débit)

Une analyse de la situation sur l'ensemble du linéaire est prévue afin d'identifier les zones concernées et les répercussions de telles pratiques sur le cours d'eau.

Gestion du transport solide

Les thèmes des crues morphogènes (crues qui entraînent une variation géomorphologique notable de la rivière, comme une reprise d'érosion), des vidanges de barrages, la gestion des atterrissements (amas de matériaux charriés par la rivière)... seront abordés dans un groupe technique composé de représentants des administrations, des associations de protection de l'environnement et des gestionnaires de barrages.

Qualité du milieu aquatique

Il est proposé de mettre en place un réseau complémentaire de suivi de la qualité de l'eau (mesure des pesticides, création de stations de mesures biologiques en amont...).

Propositions d'action sur l'information / la sensibilisation

Un programme de sensibilisation éducatif pourra être mis en place avec des supports de communication sous forme de panneaux, de plaquettes ... qui serviraient également pour d'autres manifestations. Les riverains seront également sensibilisés à l'utilisation de produits phytosanitaires - destinés à protéger ou améliorer la production agricole et à l'entretien des zones non cultivées - (et aux solutions alternatives) ou au stockage de déchets en bordure de cours d'eau (qui peuvent être néfastes à l'environnement).